

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AYANT ETE EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2025 ET ACCORDEES AU TITRE DES ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129-2 DU CODE DU COMMERCE

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, il est rendu compte ci-après de l'utilisation des délégations financières accordées au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a disposé des délégations suivantes en matière d'augmentation de capital consenties par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 06 juin 2024 :

Nature de délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Durée et validité de l'échéance	Montant nominal maximum (en € ou % du capital social)	Utilisation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ¹	06 juin 2024	12 mois, soit jusqu'au 06 juin 2025	Montant de l'augmentation de capital, immédiate et/ou à terme : 21.000.000 Euros	Mise en œuvre de cette délégation par décision du Conseil d'administration en date du 06 novembre 2024 de procéder à une augmentation de capital de 20.937.215 Euros. Réalisation définitive de l'augmentation de capital par constatation du Président Directeur Général en date du 06 décembre 2024
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ²	06 juin 2024	12 mois, soit jusqu'au 06 juin 2025	Montant de l'augmentation de capital, immédiate et/ou à terme : 400.000 Euros	Néant

Le 06 novembre 2024, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation avec maintien du droit préférentiel de souscription pour réaliser une augmentation de capital d'un montant de 20.937.215 euros. La délégation relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés n'a pas été utilisée. Les délégations ont expiré le 6 juin 2025.

Perspectives - Délégations financières soumises à l'Assemblée générale du 11 juin 2026

En vue de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2026, le Conseil d'administration a arrêté des projets de résolutions visant à doter la Société de moyens de financement adaptés à sa stratégie, tout en préservant les droits des actionnaires et en respectant les dispositions relatives à l'actionnariat salarié.

Il sera notamment proposé :

- L'octroi d'une délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour une durée de douze mois ; ainsi que
- L'octroi d'une délégation de compétence à l'effet de décider une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, pour une durée de douze mois.

Les modalités et plafonds de ces délégations sont détaillés dans les projets de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 juin 2026 ainsi que dans l'exposé des motifs.

¹ Septième résolution approuvée à la majorité par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 6 juin 2024

² Huitième résolution approuvée à la majorité par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 6 juin 2024